Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_001-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ASSEMBLEES – ACTION SOCIALE

DCC26-001

OBJET : EXTENSION DU PERIMETRE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE JEUNESSE ET DE LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET SEXISTES ET VISANT A PROMOUVOIR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Monsieur Luc GALLARD, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

1.1. Politique Jeunesse :

Le **dispositif « Bourses Initiatives Jeunes »** était porté par le pays de Vitré Porte de Bretagne jusqu'en 2015. Roche aux Fées Communauté a décidé, par délibération n°DCC16-082 prise au Conseil communautaire du 28 juin **2016**, d'en assurer **l'animation en régie directe**, par le SIJ (Service Info Jeunes).

Les bourses Initiatives Jeunes visent à **soutenir financièrement les jeunes du territoire qui ont des projets individuels ou collectifs en local** (*organisation d'évènements d'utilités sociales*) ou à **l'international** (*projets, non obligatoires dans le cadre scolaire, venant enrichir le parcours d'insertion sociale et professionnelle du jeune*).

Les jeunes sont accompagnés par le SIJ pour construire leur projet (*budget, obtention de visa, transport, logement, communication etc…*) qu'ils doivent présenter oralement devant un comité composé d'élus issus de la commission petite enfance-enfance-jeunesse.

Les **bourses attribuées varient de 150€ à 500€** (selon la durée ou l'envergure du projet) et sont **versées en 2 fois** (75% à la validation du comité et 25% à la restitution d'un bilan écrit).

1.2. Politique de lutte contre les violences intrafamiliales et sexistes et visant à promouvoir l'égalité Femmes-Hommes :

En matière de lutte contre les violences intrafamiliales, Roche aux Fées Communauté finance déjà le dispositif « d'Intervention Sociale en Gendarmerie » (ISG). Aujourd'hui, la collectivité souhaite aller plus loin dans la prévention de ces violences et promouvoir l'égalité Femmes-Hommes, en finançant des organismes œuvrant dans ce domaine (*exemple du dispositif itinérant d'accès au droit « En voiture Nina et Simon.e.s » du CIDFF 35 (Centre d'Information sur le Droit des Femmes*).

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_001-DE

2. EXTENSION DU PERIMETRE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE

Statuts : compétence supplémentaire : action sociale d'intérêt communautaire.

Intérêt communautaire :

2.1. Politique Jeunesse : Ajout du point :

> *5.14. Un soutien financier à la réalisation des projets individuels ou collectifs des jeunes de 15 à 29 ans (inclus) résidant sur l'une des 16 communes de Roche aux Fées Communauté.*

2.2. Politique de lutte contre les violences intrafamiliales et sexistes et visant à promouvoir l'égalité Femmes-Hommes *:* Modification du point 5.9

> *5.9. Un soutien financier aux dispositifs de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et de promotion de l'égalité Femmes-Hommes sur le territoire de Roche aux Fées communauté.*

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16,

Il vous est proposé :

- ***De déclarer d'intérêt communautaire****, à la majorité des deux tiers du Conseil communautaire, l****es points suivants de la compétence supplémentaire « Action sociale » :***
  - ***5.9. Un soutien financier aux dispositifs de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et de promotion de l'égalité Femmes-Hommes sur le territoire de Roche aux Fées communauté ;***
  - ***5.14. Un soutien financier à la réalisation des projets individuels ou collectifs des jeunes de 15 à 29 ans (inclus) résidant sur l'une des 16 communes de Roche aux Fées Communauté.***
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_001-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 26 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE ; M Jonathan HOUILLOT, MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M PIERRIC MOREL)* M François GOISET *(donne pouvoir à MME Anne JOULAIN)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à MME Véronique RUPIN)* M Laurent DIVAY *(donne pouvoir à M BRUNO PELLETIER)*
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Isabelle ROLLAND *(donne pouvoir à M Benoît LUGAND)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (28 présents / 5 pouvoirs)

Nombre de votants : 33 ; Voix pour : 33 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/02/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/02/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

TIF